



## REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche  
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,  
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne

### Fiche d'inscription au restaurant scolaire et petit déjeuner

Année scolaire 2024/2025

**1<sup>er</sup> enfant :** NOM : ..... Prénom : .....

ÉCOLE : ..... CLASSE DE : .....

**2<sup>ème</sup> enfant :** NOM : ..... Prénom : .....

ÉCOLE : ..... CLASSE DE : .....

**3<sup>ème</sup> enfant :** NOM : ..... Prénom : .....

ÉCOLE : ..... CLASSE DE : .....

**4<sup>ème</sup> enfant :** NOM : ..... Prénom : .....

ÉCOLE : ..... CLASSE DE : .....

Jour de la semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cantine (préciser si occasionnel ou régulier)			Accueils de loisirs : contacter la CdC		
Petit déjeuner					

Vous devez signaler **une semaine à l'avance** s'il y a une modification ponctuelle, ou fournir un certificat médical dans les 3 jours qui suivent l'absence de votre enfant. Cela permettra à la mairie de déduire les repas concernés de votre facture. Dans le cas contraire, le prix d'un repas réservé vous sera facturé.

**Un petit déjeuner ou un repas non consommé est un repas jeté.**

Cette fiche de réservation est téléchargeable sur le site [www.valauperche.fr](http://www.valauperche.fr)

.....  
Je (Nous) soussigné(e) (ons)..... certifie (ions), avoir pris connaissance du règlement intérieur et des modalités d'inscription.

Le .....

à Val-au-Perche

Signature :